

Modèle de Formation

A affiner selon la demande

LA COOPERATION MEDECIN ET INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL AUTOUR de L'ESTI

Objectifs de la formation

Permettre aux médecins du travail et aux infirmières du travail d'acquérir les éléments pour *Coopérer en santé au Travail*, à partir de l'ESTI.

La formation cheminera :

- **Le premier jour** à partir de la **Clinique médicale du travail** qui devrait être le **moteur essentiel de l'ESTI**. Pour cela, les conditions de la **Confiance** entre médecins et infirmières sont essentielles pour appréhender le cadre réglementaire de l'ESTI et développer une collaboration respectueuse.
- **Le deuxième jour** à partir des **Coopérations** au sein de l'équipe médicale, et des **Protocoles** pour pouvoir *travailler ensemble*. Les règles de métier des infirmières en santé au travail concernant les écrits infirmiers, dont l'écriture au dossier médical (DMST), seront discutées.

Chacune des quatre demi-journées de formation, répartie sur deux jours, alternera :
- trente minutes d'apport de « *Repères pour les pratiques professionnelles* »,
- trente minutes de « *vignettes cliniques* » pour les illustrer,
- avec discussion interactive,
- et après une pause, une heure trente de « *mise en discussion entre professionnels* » des pratiques des médecins et infirmières autour de l'ESTI.

Contenu de la formation

Première journée, matin

Tour de table des participants : Présentation de chaque participant et expression des besoins spécifiques.

1- Clinique médicale du travail et ESTI : la clinique médicale du travail doit être le moteur de l'ESTI

1.1 – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES : CLINIQUE MÉDICALE DU TRAVAIL ET ESTI

1.2 - **APPORT DE REPÈRES POUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

1.3 - **DISCUSSION ENTRE PAIRS**

1- **Place de la clinique médicale du travail pour l'équipe médicale :**

- ✓ *Approche du clinicien du travail (médecin ou infirmière) en santé au travail : approche par la clinique ou approche par les risques.*
- ✓ *L'ESTI est-il cantonné à une approche par les risques ? Et sinon, comment peut-il être une approche par la clinique ?*
- ✓ *Le décret confère à l'infirmière du travail un rôle clinique avec la pratique de l'ESTI. A quelles difficultés l'infirmière se heurte-t-elle dans son activité clinique ?*

2- **Activité clinique du médecin et de l'infirmière :**

- ✓ *Si on avance qu'elle n'est pas identique à celle du médecin, en quoi diffère-t-elle ?*
- ✓ *Que serait une consultation d'infirmière en santé au travail ?*

Première journée, après-midi

2- **Confiance et cadre réglementaire : métier d'infirmière et métier de médecin, quels projets communs ?**

2.1 – **EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES : TRAVAILLER EN CONFIANCE, DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE CONNU ET ANALYSÉ AU REGARD DES PRATIQUES**

2.2 - **APPORT DE REPÈRES POUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :**

2.3 - **DISCUSSION ENTRE PAIRS:** Travailler en confiance, dans un cadre réglementaire connu et analysé au regard des pratiques

- ✓ *Comment articuler les codes du travail et de la santé publique dans le seul intérêt de la santé des salariés*
- ✓ *Quelles conditions pour la confiance : compréhension partagée du cadre réglementaire, valeurs professionnelles partagées, donner à voir de ses pratiques entre IST et M du T ?*
- ✓ *Quelles formes et rythmes d'échanges de son ESTI entre IST et M du T, selon la gravité d'une situation, la demande pressante du salarié, la difficulté ressentie ?*
- ✓ *Quelles sont les éléments d'une collaboration respectueuse dans le cadre de l'ESTI entre IST et médecin du travail ? Quelles règles pour un compagnonnage réussi ?*
- ✓ *Les membres de l'équipe médicale relèvent du code de la santé publique. Y-en-a-t-il d'autres que l'IST et le médecin du travail ?*
- ✓ *Quelles disputes professionnelles, les IST pourraient discuter en priorité en groupe de pairs collaboratifs avec les médecins du travail ?*

Deuxième journée, matin

3- **Coopération de l'équipe médicale et protocoles. Qu'est-ce que ça veut dire de travailler ensemble ? Quel serait le rôle du protocole pour cela ?**

3.1 – **EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES : COLLABORATIONS EN MÉDECINE DU TRAVAIL, QUELS PROTOCOLES POUR « TRAVAILLER ENSEMBLE » DANS UN CADRE DE DROIT**

3.2 - **APPORT DE REPÈRES POUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :**

3.3 - **DISCUSSION ENTRE PAIRS:** Collaborations en médecine du travail, quels protocoles pour « travailler ensemble » dans un cadre de droit

- ✓ *Quelles pratiques et règles professionnelles déployer : Du médecin, De l'infirmière santé au travail, Du binôme*
- ✓ *Comment rédiger un protocole pour l'ESTI, support de l'engagement de responsabilité du médecin, et de la coopération entre nos deux métiers*
- ✓ *Qui rédige un protocole ? En quoi l'existence de protocoles protège-t-elle l'exercice professionnel de l'IST ?*
- ✓ *A quels questionnements devrait répondre le protocole ? Quels éléments du contenu professionnel de l'ESTI intégrer dans son Protocole ?*

- ✓ Dans le métier d'IST, quelle place pour le « care », le « prendre soin » ; quelle articulation spécifique avec le « travailler » ?
- ✓ Comment expliquer la dimension du « care » dans un travail d'ESTI où le soin, selon les représentations que l'on peut en avoir, paraît absent ?

Deuxième journée, après-midi

4- Métier d'infirmière en santé au travail : les écrits infirmiers et le dossier médical (DMST)

4.1 – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES : LE MÉTIER D'INFIRMIÈRE DU TRAVAIL, LES ECRITS EN MÉDECINE DU TRAVAIL ET L'ÉCRITURE POUR CHAQUE MÉTIER, LE DMST

4.2 - APPORT DE REPÈRES POUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

4.3 - DISCUSSION ENTRE PAIRS: Le métier d'infirmière du travail, les Ecrits en médecine du travail et l'écriture pour chaque métier, le DMST

- ✓ Quelle écriture de l'infirmier au DMST ?
- ✓ Quelles règles professionnelles pour les différents écrits de l'IST ?
- ✓ Comment peut-il tracer par écrit sa responsabilité professionnelle propre en cas de besoin ?
- ✓ Quelle place pour les groupes de pairs entre IST ?

Evaluation de la formation

Méthodes pédagogiques

Au-delà des apports de *Repères pour les pratiques professionnelles* nécessaires, la formation privilégie la participation active des participants.

Une place importante est laissée à la confrontation des expériences des participants, à l'échange et à la discussion.

Documentation mise à disposition :

- Plan de la formation,
- Power Point des présentations des Repères professionnels,
- Document *Repères pour les pratiques professionnelles* de E-Pairs : **LA COOPERATION MEDECIN ET INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL**
- Bibliographie

Plan du Document :

LA COOPERATION MEDECIN ET INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL

SEQUENCE 1

1- Clinique médicale du travail et ESTI : la clinique médicale du travail doit être le moteur de l'ESTI

- 1.1 Quelle approche de la santé au travail ?
- 1.2 La place centrale de la clinique médicale du travail
- 1.3 Pratiques infirmière et médicale
- 1.4 ESTI dans un contexte de souffrance au travail

SEQUENCE 2

2- Travailler en confiance, dans un cadre réglementaire connu et analysé au regard des pratiques

- 2.1 Cadre réglementaire de la coopération MDT IST

- 2.1.1 Le code du travail
- 2.1.2 Le code de la santé publique
- 2.1.3 Les recommandations du CNOM
- 2.1.4 Circulaire DGT
- 2.2 Responsabilité des IST, rôle propre, et mission du médecin du travail
- 2.3 La confiance
 - 2.3.1 La construction de la confiance
 - 2.3.2 La construction de la confiance dans l'équipe médicale
- 2.4 Confiance, règles d'intervention, pratiques et règles professionnelles
 - 2.4.1 Quelle forme pour cette collaboration médecin - Infirmier en santé au travail ?
 - 2.4.2 Comment fonctionner en binôme ?
- 2.5 Travailler sur les pratiques professionnelles. Le travail en groupe de pairs
 - 2.5.1 Définition de l'analyse des pratiques professionnelles
 - 2.5.2 Les pratiques professionnelles en santé au travail

SEQUENCE 3

3. Coopération de l'équipe médicale et protocoles. Qu'est ce que veut dire travailler ensemble ? Quel serait le rôle du protocole pour cela ?

- 3.1 Le médecin du travail confie ou délègue l'ESTI à l'infirmière santé travail ?
- 3.2 Cadre de l'exercice pour le *Travailler ensemble* au sein de l'équipe médicale
- 3.3 Les Protocoles
 - 3.3.1 Chaque Protocole engage la responsabilité du médecin
 - 3.3.2 Le Protocole relatif à l'ESTI
 - 3.3.3 Quel contenu d'un Protocole d'ESTI ?
 - 3.3.4 Protocole de l'exercice infirmier en AMT
- 3.4 L'importance du *Care* pour l'ESTI
 - 3.4.1 Eléments réflexifs à partir du curatif pour des repères sur le *Care* en prévention primaire
 - 3.4.2 Le *Care* en Santé au Travail ?
 - 3.4.3 Le *Care* dans les ESTI ?
 - 3.4.4 La place du *Care* en clinique médicale du travail et dans la coopération médecin infirmière ?

SEQUENCE 4

4. Le métier d'infirmière du travail, les Ecrits en médecine du travail et l'écriture pour chaque métier, le DMST

- 4.1 Ecrit médical et contribution de l'infirmière
- 4.2 Bases de l'écriture par l'Infirmier Santé Travail
- 4.3 Transmissions ciblées
- 4.4 Choisir un support
 - 4.4-1 Ecriture par l'infirmière dans le DMST
 - 4.4-2 Compléter les transmissions ciblées avec d'autres supports
 - 4.4-3 Supports pour tous les autres écrits
- 4.5 Compléter avec les transmissions orales

EN CONCLUSION

Repères pour les pratiques professionnelles et Disputes professionnelles

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE